

Règlement sur la sécurisation des données privées (RGPD)

Doc	a161003
Date de publication	21/04/2018
Origine	NR
	Vie privée
Thèmes	Secret professionnel
	RGPD

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) entrera en vigueur. Cette nouvelle réglementation s'appliquera à tous les sous-traitants de données à caractère personnel, groupe auquel les médecins et les hôpitaux notamment appartiennent.

Par conséquent, les médecins et les hôpitaux doivent aussi fournir les efforts nécessaires pour cette date afin de procéder au traitement des données conformément aux dispositions du RGPD.

Une présentation est disponible en annexe. Les notions de base du RGPD y sont expliquées plus en détail.

[picture_as_pdf A161003f ANNEXE](#)